

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1305



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,
tenue le **12 septembre 2022** à 19 heures 30.

Sont présents : Monsieur Marco Julien Conseiller no 1
 Monsieur René Bergeron Conseiller no 2
 Monsieur Gaston L'Heureux Conseiller no 4
 Monsieur Fernand Brousseau Conseiller no 5
 Monsieur Jean-François Messier Conseiller no 6

Est absent : Monsieur Bertrand Le Grand Conseiller no 3

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité.

Aucune personne était présente dans la salle.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

RÉSOLUTION 2022-09-184

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'avis de convocation
3. Octroi de contrat / Réfection du diamond du terrain de baseball
4. Point d'information / Démission - Coordinatrice administrative
5. Période de questions (uniquement sur les points susmentionnés)
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 12 septembre 2022 et chaque membre confirme l'avoir reçu dans les délais prescrits par la Loi.

3. **OCTROI DE CONTRAT / RÉFECTION DU DIAMOND DU TERRAIN DE BASEBALL**

RÉSOLUTION 2022-09-185

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés qui comporte plusieurs sous-projets;

ATTENDU QUE l'un des sous-projets consiste à faire la réfection du diamond du terrain de baseball;

ATTENDU QUE la Municipalité a contacté de nombreuses entreprises ayant déjà réalisé ce type de travaux dans d'autres municipalités pour avoir une soumission;

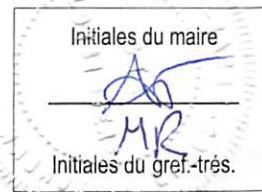
ATTENDU QUE la Municipalité a finalement reçu que deux soumissions, une d'Excavation Lemay inc. de Saint-Édouard-de-Lotbinière et une de Multi-Surface Giguère de Lanoraie pour des prix respectifs de 26 886,75\$ et 26 625,40\$;

ATTENDU QUE la soumission de Multi-Surface Giguère prévoit 300 tonnes de matériel estimé comparativement à 275 tonnes dans la soumission d'Excavation Lemay inc.

ATTENDU QUE la soumission de Multi-Surface Giguère inclus la fourniture et l'installation d'un ensemble de but et ancrage, d'un marbre de béton et d'une plaque de lanceur;

ATTENDU QUE Multi-Surface Giguère est une entreprise reconnue spécialisée dans des travaux de cette nature;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1306

ATTENDU QUE la Municipalité a l'habitude d'encourager localement lorsqu'il y a deux offres concurrentiels comparables;

ATTENDU QUE la Municipalité juge que les inclusions et l'expertise de Multi-Surface Giguère sont des motifs raisonnables pour octroyer le contrat à une entreprise qui n'est pas locale;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à la majorité des membres d'octroyer le contrat à Multi-Surface Giguère d'un montant de 26 825,40\$ avant taxes applicables pour la réfection du diamond du terrain de baseball.

4. POINT D'INFORMATION / DÉMISSION – COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil qu'il a reçu la démission officielle de Mme Michèle Nolet, coordonnatrice administrative le jeudi 8 septembre 2022. Elle quittera son poste le vendredi 30 septembre 2022.

L'affichage du poste a été fait par le journal municipal dès le vendredi 9 septembre 2022, par le biais du site internet Québec Municipal le samedi 10 septembre 2022 et paraîtra dans le journal le Peuple de Lotbinière numérique et papier, ainsi que sur le site de Jobboom au cours de la semaine du 19 septembre 2022.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (UNIQUEMENT SUR LES POINTS SUSMENTIONNÉS)

Aucune question.


6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2022-09-186

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h47.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.


Madame Annie Thériault
Mairesse


Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et greffier-trésorier

